

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Finances »

séance du 15 juin 2009
séance du 8 juin 2009

6 Marchés publics – acquisition de fournitures administratives - procédures d'appel d'offres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents

36

- **Rapport de présentation**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 29 mai 2006, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer et à signer le marché d'appel d'offres alloti concernant les marchés d'acquisition de fournitures administratives suivants :

- Fournitures administratives
- Enveloppes
- Papier

L'ensemble de ces marchés expire au 31 décembre 2009. La collectivité doit assurer la continuité du fonctionnement de ses services et procéder aux mises en concurrence afin de souscrire de nouveaux marchés publics pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

Compte tenu, d'une part du montant estimé du marché, et d'autre part des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire à lancer, au niveau national et européen, et à signer un marché d'appel d'offres alloti, conformément aux articles 33 et 57 à 59 dudit code, pour l'acquisition de fournitures administratives.

Il est proposé au conseil municipal de choisir le marché à bons de commandes (article 77 du code des marchés publics) et à prix unitaires, qui permet d'ajuster les commandes au plus près en fixant des seuils minimums et maximums sachant que la Ville est tenue par le montant minimum des prestations.

Le marché fera l'objet de trois lots.

- lot 1 : fournitures administratives
- lot 2 : enveloppes
- lot 3 : papier

maintenant !

Concernant le lot n°3, un certificat de type PEFS ou FSC ou équivalent sera demandé. En effet, le titulaire du lot devra attester que le bois provient de forêts gérées de manière durable. Concernant le lot n°2, le titulaire devra attester de la norme NF environnement ou équivalent, autrement dit des enveloppes 100% recyclables.

Chaque marché sera conclu pour une période d'un an et sera renouvelable de manière expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans. Le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera la première année le 31 décembre 2010.

Le montant prévisionnel annuel du marché est le suivant :

- lot 1 : minimum 12 500 € H.T. / maximum 37 600 € H.T.
- lot 2 : minimum 3 700 € H.T. / maximum 12 500 € H.T.
- lot 3 : minimum 8 300 € H.T. / maximum 25 000 € H.T.

soit un montant global annuel minimum de 24 500 € H.T. (29 302 € T.T.C.) et un maximum de 75 100 € H.T. (89 819,60 € T.T.C.), soit pour quatre années un montant global minimum de 98 000 € H.T. (117 208 € T.T.C.) et un maximum de 300 400 € H.T. (359 278,40 € T.T.C.).

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 et L.2122-21-1,
Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 8 juin 2009,
Considérant le besoin pour la Ville de Creil en matière d'acquisition de fournitures administratives,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à lancer le marché en procédure d'appel d'offres au niveau national et européen concernant le choix de prestataires pour l'acquisition des fournitures administratives suivantes :

- lot 1 : fournitures administratives : minimum 12 500 € H.T. / maximum 37 600 € H.T.
- lot 2 : enveloppes : minimum 3 700 € H.T. / maximum 12 500 € H.T.
- lot 3 : papier : minimum 8 300 € H.T. / maximum 25 000 € H.T.

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux.

Article 3 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Article 4 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le : 24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr